

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU QUATORZE SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT

L'An deux mil vingt le quatorze Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08/09/2020, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire à huis clos, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie - HARDOUIN Jean-Pierre – SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - GUEST Iona - RASPAUD Stéphane – PASQUALIN Côme - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie
Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : RIBEIRINHO Valérie qui donne pouvoir à SZYMAN Anaïs, LÉON Martine qui donne pouvoir à DENIS Adèle et VANWATERLOO Damien qui donne pouvoir à HURTEVENT Jean-Serge.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FERNANDES Anne-Sophie

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 2 SEPTEMBRE 2020 est approuvé.

Jean-Claude MENEAU (tour de table du 02/09/2020) précise que l'usucapion acquisitive trentenaire ne peut s'exercer sur la voirie communale (domaine public communal).

I - CONTRAT FAUCHAGE

Monsieur HARDOUIN rappelle au Conseil Municipal que l'épareuse est tombée en panne le 02 Septembre dernier, le bras est faussé (fuite vérin) et que le fauchage des fossés doit être réalisé rapidement.

Considérant les plannings des agents (formations, service de car, congés) il apparaît impossible d'effectuer ces travaux cet automne.

On a contacté l'entreprise TAFFONNEAU de DRUYE qui propose 290 € HT la demi-journée plus frais de déplacement du matériel sur chantier (aller). Au rythme de 1,5 à 2,5 km/h (selon le profil des talus)

Monsieur RASPAUD dit qu'il est dommage que l'entreprise ne puisse donner une enveloppe globale.

Messieurs HARDOUIN et MENEAU précisent qu'ils sont allés faire le tour de la commune, pour recenser les chemins et voies communales à faucher et évaluent la prestation à 10 jours.

Le Conseil Municipal, après délibération unanime (19 pour) ;

ACCEPTE la proposition de l'entreprise TAFFONNEAU de 290 € HT la demi-journée plus frais de déplacement

VOTE le montant maximum du marché à 10 000 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'engagement

N° 2020-069 Publiée le 19/09/2020 reçue en Préfecture le : 19/09/2020

Suite à notre demande d'élagage des arbres sur le parcours du bus scolaire, Monsieur CHEMIN a répondu que les arbres en haut du talus étaient à la Commune. Monsieur HURTEVENT répond qu'il est difficile de savoir où se situent les limites de propriété. Monsieur BADILLER dit qu'il faut se référer aux bornes sur les plans du cadastre de remembrement.

II – POINT SUR LES MATÉRIELS

Monsieur HARDOUIN annonce :

- Flexibles du tracto pelle 800 à 900 € en plus du devis, car il y a plus de travaux à faire
- Prévoir de remplacer l'épaveuse ? *on la garde 6 mois de plus et on voit ce que l'on en fait.*

Madame BABIN annonce que le camion a passé la visite technique, mais qu'il faut prévoir son remplacement.

Monsieur HARDOUIN signale que le fils de Thierry ouvre son entreprise de location de matériels et qu'il serait plus judicieux de louer que d'acheter certains équipements.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour.

1 – Remboursement achat direct

Monsieur Thierry FOUGERET a acheté du gaz (pour le désherbeur thermique) à l'automat avec sa carte bancaire pour un montant de 63,60 €.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité (19 pour) ;
ACCEPTE de rembourser la somme de 63,60 € à Monsieur Thierry FOUGERET.

N° 2020-070 Publiée le 18/09/2020 reçue en Préfecture le : 18/09/2020

2 – Remboursement achat direct

Madame Coline LAURIN a acheté des fournitures pour TAP et pause méridienne avec sa carte bancaire pour un montant de 83,24 €.

Le Conseil Municipal, après délibération unanime (19 pour) ;
ACCEPTE de rembourser la somme de 83,24 € à Madame Coline LAURIN.

N° 2020-071 Publiée le 18/09/2020 reçue en Préfecture le : 18/09/2020

3 – CCTVI – Fonds de concours 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16V ou L5215-26 ou L5216-5 VI40 ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous ;

Entendu l'exposé du Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 pour) le Conseil Municipal ;

DÉCIDE de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre en vue de participer au financement de la réfection de la voirie sur le pont de l'Indre), à hauteur de **4 983 €** (*montant du fonds de concours*) ;

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

Libellé	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Réfection voirie	10 855,00 €	
Fonds de concours 2020 CCTVI		4 983,00 €
Fonds propres		5 872,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer que tout acte afférent à cette demande.

N° 2020-072 Publiée le 18/09/2020 reçue en Préfecture le : 18/09/2020

4 – Commission Communale de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de la Préfecture, de constituer la Commission de contrôle des listes électorales, qui aura compétence pour :

- statuer sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs intéressés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le maire (art. L. 18, III et L. 19, I du code électoral),
- contrôler la régularité de la liste électorale à l'occasion de réunions spécifiques (art. L. 19, II).

En vertu de l'article R. 7 du code électoral, cette Commission de contrôle doit être nommée après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après délibéré

CONSTITUE la Commission de contrôle des listes électorales comme suit :

Listes	Titulaires	Suppléants
1	Jean-Claude MENEAU	Jean NOBILEAU
1	Adèle DENIS	Rodolphe PARMENTIER
1	Martine LEON	Ïona GUEST
2	Jean-Serge HURTEVENT	Valérie AUCHER
2	Fabienne DELEPINE	Damien VANWATERLOO

N° 2020-073 Publiée le 18/09/2020 reçue en Préfecture le : 18/09/2020

5 – S.A.V.I. – Désignation des délégués Communaux

(Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre)

Monsieur le Maire rappelle la délibération (2020-034) du 17/06/2020 concernant la nomination des délégués du S.A.V.I., puis il donne lecture d'un courrier du Président de la C.C.T.V.I. exposant une erreur d'interprétation dans la composition du bureau.

La C.C.T.V.I. doit nommer 22 membres titulaires (1 par Commune) et 21 suppléants (SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS ne fait pas partie du « territoire SAVI », le poste de titulaire qui nous a été attribué, aurait été initialement prévu pour la Vice-Présidente chargée de la GEMAPI.

En conséquence, l'un de nos deux membres titulaires, Côme PASQUALIN ou Ïona GUEST, devra démissionner.

Monsieur le Maire souhaite contrepartie représentative avant qu'ils prennent leur décision.

6 – SPA – Demande de subvention de fonctionnement

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de la SPA de 160 à 170 €. Il rappelle que lors de la campagne de stérilisation des chats, on n'avait rien obtenu faute de budget.

Nous avons mis en place nos propres dispositifs (trappe, fourrière et convention de stérilisation avec la clinique vétérinaire d'Azay le Rideau).

Le Conseil Municipal, après délibéré unanime (19 pour) ;
REFUSE de verser une subvention à la SPA

N° 2020-074 Publiée le 19/09/2020 reçue en Préfecture le : 19/09/2020

7 – NEGOCIM – Exclusion Lotissement « Bon Accueil » DPU

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de NEGOCIM d'exclure les lots du lotissement « Bon Accueil » du champ d'application du Droit de Prémption Urbain.

Le Conseil Municipal, après délibération unanime (19 pour) ;
DÉCIDE d'exclure tous les lots du lotissement « Bon Accueil » de NEGOCIM
DIT que cette délibération est valable pour une durée de cinq années

N° 2020-075 Publiée le 18/09/2020 reçue en Préfecture le : 18/09/2020

8 – SIEIL – Horaires éclairages publics

Monsieur le Maire donne lecture de la demande du SIEIL concernant les créneaux horaires d'allumage et d'extinction des éclairages publics.
 Le Conseil décide que les éclairages publics seront éteints de 23h00 5h30 sur tout le territoire.

COMPTES RENDUS COMMISSIONS & COMITÉS

Compte rendu Comité Voirie du 03/08/2020

Membres présents : Adèle DENIS, Martine LEON, Sophie BABIN, Michel LEVASSOR, Eric PANETIER, Jean-Pierre HARDOUIN, Marc BADILLER, Jean-Claude MENEAU, Rodolphe PARMENTIER, Stéphane RASPAUD, Jean-Serge HURTEVENT et Fabien BARREAU.

Absents excusés : Didier CHATRY, Côme PASQUALIN

- Demande d'un habitant rue du chinon pour la sortie de ses eaux pluviales rue de l'école. Le comité propose l'écoulement des eaux pluviales dans le réseau communal. Les frais de raccordement étant à la charge du pétitionnaire et les travaux devant être exécutés par une entreprise habilitée par la commune.
- Mur de l'ancienne école donnant sur la rue de l'école. Proposition d'araser au niveau de la cour.
- Discussion d'aménagements sécuritaires pour la sortie du futur lotissement du bon accueil (éco quartier). Il est envisagé la pose de coussins berlinois. Un cédez le passage sera installé à ce nouveau carrefour pour les véhicules arrivant de la route de Saché. Pour ceux arrivant de Cheillé deux priorités à droite seront à respecter, rue de l'école et la sortie de l'éco quartier.
- Suite à la demande de riverains, nous nous sommes rendus sur le plateau de la rue de Saché suite à un problème d'écoulement des eaux de pluie en provenance de la rue des Vergers. Il s'avère que le seuil du demandeur est beaucoup trop bas. Proposition, le propriétaire relève le seuil de son entrée et la commune inversera la pente du trottoir. Une demande supplémentaire a eu lieu lors de cette visite, déplacer le passage piéton qui est présent devant leur sortie de terrain pour le remettre sur le plateau où il était initialement implanté.
- Un miroir doit être posé rue des Vergers pour faciliter la sortie des véhicules rue du Parc. (demande de riverains et des PTT)
- Nous nous sommes rendus au virage du chemin de la brosse endommagé par la déviation mise en place pour les travaux de l'éco quartier. 2 solutions. L'entreprise

HENOT se propose de mettre un enduit gravillonné. La commune propose de faire une purge et refaire la chaussée en bicouche par l'entreprise HENOT. Une interdiction des véhicules de plus de 7.5 tonnes sera effective sur tout le chemin de la brosse.

- Nous nous sommes rendus sur la rue de l'Ile-Bouchard pour plusieurs sujets.

Le premier concerne le rond point situé sur cette rue. Il est envisagé par la nouvelle municipalité de prévoir une entrée et une sortie du futur lotissement sur cet aménagement. Il faut également désaxer ce rond point pour faire ralentir les véhicules. L'implantation de coussins berlinois permettra également de réduire la vitesse sur cette rue. Cette rue passera à 30 km/h 50 mètre avant le rond point jusqu'à la rue de Chinon.

Nous avons également une demande d'un riverain pour l'implantation d'un bateau pour la sortie des ses véhicules. Le comité est d'accord pour l'installation de ce bateau. L'aménagement de cet ouvrage est à la charge du demandeur. Le trottoir devra rester plat sur une largeur d'1,20 mètre.

- Nous nous sommes rendus au rang du bois à la demande d'une riveraine. Il a été convenu du déplacement d'une partie de la mare pour faciliter l'installation de l'antenne Bouygues Télécom. Le point d'eau étant ainsi préservé. La commune devra reprendre l'entrée du chemin privé présent sur l'espace communale. Il est également convenu de travaux pour améliorer le basculement des eaux de la mare présente près des maisons vers le fossé opposé. Un curage des fossés est à envisager.

- Le comité s'est également rendu à la Herpinière. Les habitants se plaignent de la vitesse des véhicules en provenance du bourg et de la route forestière Agnès Sorel. Le comité envisage la mise en place d'un cédez le passage pour les véhicules en provenance de la route forestière après l'aménagement de ralentissement effectué par l'ONF. La zone d'habitation passera en zone 30. Un ralentisseur type coussin berlinois sera mis en place à proximité de la bâche incendie pour limiter la vitesse des véhicules arrivant de la route du bourg.

- Une purge est également à effectuer devant le château de la cour.

- Au bourg, le pourtour d'une bouche d'égout doit être rechargée (voir avec la CCTVI pour prise en charge)

- Le comité s'est ensuite rendu à la Gadouillère à la demande d'un habitant. Il faudra procéder au débouchage d'une buse devant la grange et au nettoyage des talus et des fossés.

- Au Vaujoint, nous avons remarqué l'absence de fossé suite aux constructions nouvelles et travaux d'assainissements. Le comité doit réfléchir à la solution à envisager pour solutionner le problème de l'écoulement des eaux pluviales et de mettre en conformité l'accès des nouvelles résidences. Différentes demandes des habitants pour réduire la vitesse dans le hameau. Le comité envisage de passer le hameau en zone 30. Si cette mesure n'est pas suffisante, des ralentisseurs pourront être installés.

- Il est envisagé la pose d'un panneau cédez le passage pour réduire la vitesse des véhicules en provenance de la route du Bourg Cocu, à l'intersection avec la route du Bourg ou nouvellement nommée route des Coteaux

- Nous avons reçu une demande d'un habitant du chemin de la Rousselière pour nous demander de prolonger le gravillonnage de la voirie sur une cinquantaine de mètres. Il nous paraît nécessaire avant tout travaux de régler le problème des eaux pluviales. En revanche une mise à niveau doit être effectuée sur le chemin interne menant au petit hameau.

- Nous avons reçu une demande d'un habitant de la cité des Acacias pour supprimer les plots en plastiques marquant l'emplacement des stationnements. En effet certains gênent la sortie de certains riverains.

- A la demande d'un habitant, nous nous sommes rendu au petit arrêt pour des nids de poules présents sur la voie d'accès. Nous en avons profité pour nous rendre sur le chemin rural qui relie et sépare notre commune de celle de Villaines les Rochers.

- Le comité préconise l'achat de 7 tonnes de PATA pour la réfection partielle de la voirie communale.

TOUR DE TABLE

Jean-Serge HURTEVENT :

- signale que le terrain du lotissement Foncier Aménagement n'est toujours pas débroussaillé
- demande où en sont les délégations dans les Commissions Communautaires ? car il souhaite une représentation de sa liste à hauteur de 20 %.

Fabien BARREAU dit que ce ne sera pas possible, car il n'y a que 8 Commissions soit 16 représentants (1 titulaire + 1 suppléant). Il souhaite donner la priorité aux Adjointes responsables des Commissions Municipales et être lui-même dans l'une d'elle. Jean-Serge HURTEVENT rappelle que les Maire y sont membres de droit et que cela peut laisser une ouverture.

Anne-Sophie FERNANDES demande une date de réunion du **Comité action sociale**, pour avancer dans le choix des colis de fin d'année et la mise en place d'une mutuelle communale. Le **mardi 29 Septembre 2020 à 20h30** en mairie.

Ïona GUEST signale qu'un enseignant référant des enfants des gens du voyage souhaite un rendez-vous avec le Maire. *Ok, Anaïs ; Anne-Sophie et Ïona prennent le dossier en charge.*

Côme PASQUALIN rappelle qu'en cette période d'ouverture de la chasse, les plombs issus des tirs de chasse sont toxiques pour les oiseaux et les consommateurs de gibiers. Il signale que l'ANSES recommande aux individus de ne pas consommer de gibiers plus de trois fois par an et aux femmes en âge de procréer de ne pas en consommer du tout, à cause de la toxicité fœtale du plomb. Par ailleurs il indique qu'il existe des cartouches contenant des billes d'acier qui sont non polluantes et non toxiques.

Jean-Serge HURTEVENT dit que ce sujet n'est pas du ressort du Conseil Municipal. Les chasseurs connaissent déjà les cartouches aux billes d'acier (plus chères et qui multiplient par 2 l'usure des armes) et qu'il faut rester prudent sur le sujet.

Anaïs SZYMAN dit qu'il faut commencer par éduquer la jeunesse et qu'il faut être capable d'informer le plus grand nombre. Ce type d'infos (environnement) pourrait être intégrée dans une série d'articles thématiques dans la Feuille du Chêne.

Anaïs SZYMAN :

- demande la remise en état du terrain Multisports
- annonce la réception du devis pour les aires de jeux et souhaite une réunion du **Comité enfance Jeunesse**. Le **mercredi 30 Septembre 2020 à 20h30** à la Salle polyvalente.
- rappelle le Comité Communication demain à 20h30.
- signale le casse-tête du remplacement des agents en arrêt à l'école. Fabienne DELÉPINE se propose pour la pause méridienne demain

Fabien BARREAU annonce qu'il s'est présenté lors des élections du bureau du SMICTOM. Il rappelle que l'incinérateur de Chinon ne sera pas remplacé et que dès sa fermeture le traitement des déchets se fera dans les unités au Nord de la Région (sous utilisées actuellement), à plus de 200 km et que les prix de traitement vont doubler.

Il faut plus d'implication de la part des élus pour trouver une alternative.

D'autre part, il y a le problème récurrent des ordures ménagères non ramassées. Pour rappel, la Commune est passée en « conteneurisation » depuis plus d'un an, le SMICTOM a laissé un temps d'adaptation et le temps au « retardataires » pour aller récupérer leur conteneur, Désormais tout sac à terre ne sera plus ramassé.

Jean NOBILEAU signale de l'eau dans le fossé près du Château d'eau. *Normal il est en vidange pour nettoyage et désinfection.*

Prochaine réunion le **07 Octobre 2020 à la Salle Polyvalente en public**

Délibérations prises le 14/09/2020

2020-069	CONTRAT FAUCHAGE
2020-070	Remboursement achat direct
2020-071	Remboursement achat direct
2020-072	CCTVI – Fonds de concours 2020
2020-073	Commission Communale de contrôle des listes électorales
2020-074	SPA – Demande de subvention de fonctionnement
2020-075	NEGOCIM – Exclusion Lotissement « Bon Accueil » DPU

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	Pouvoir à A. SZYMAN
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	
HARDOUIN Jean-Pierre		PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine	Pouvoir à A. DENIS	VANWATERLOO Damien	Pouvoir à J-S HURTEVENT
NOBILEAU Jean			